

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal

du 23 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois novembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Françoise VERCHERE, Gaëtane LE SAUSSE, Damien VEILLON, Sandra VEILLE, Emmanuelle DUCHESNES, Matthieu ROLLAND, Maxence NICOLLET, Coralie CLAVIER.

Etaient absents et excusés : Laurent THEBAUD a donné pouvoir à Marie-Ange OHEIX et David GERAUD a donné pouvoir à Valérie GAUTIER.

Madame le maire rappelle au conseil municipal l'ordre du jour et invite le conseil à ajouter un point à l'ordre du jour : Décision modificative n°3 budget 2020.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Monsieur Maxence NICOLLET en qualité de secrétaire de séance.

1)-Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux partagés dans le cadre de l'exercice de la compétence lecture publique

Après la fusion de la communauté de communes Estuaire et Sillon, une convention avait été signée pour déterminer les conditions d'utilisation d'une partie du bâtiment de l'école publique, dédiée à la lecture publique.

Le taux d'utilisation porté dans cette convention pour prendre en considération l'activité lecture publique, doit être modifié puisque les m² utilisés sont de 107 contre 130 précédemment.

2)- Programme d'aménagement de la voirie communale 2020.

Par délibération en date du 25 juin 2018, le conseil municipal avait approuvé une convention créant un groupement de commande, permettant la désignation d'un maître d'œuvre et la réalisation des programmes de travaux de voirie de chacune des quatre communes, de 2019 à 2022.

A Quilly, le programme d'aménagement de la voirie communale de Quilly pour l'année 2020 prévoit le traitement de plusieurs voies communales, déformées par le passage des véhicules et le coût estimé par le maître d'œuvre a été évalué à 18 828.50€ pour le lot 1.

Le conseil municipal décide de solliciter le soutien financier du Département à hauteur de 50%, soit 9 414.25€ dans le cadre du plan de relance BTP.

3)-Convention avec POLLENIZ pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

POLLENIZ, reconnu Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) propose aux communes des actions pour limiter la prolifération des frelons asiatiques avec la signature d'une convention de partenariat.

La signature de cette convention permet d'organiser la destruction des nids actifs sur le territoire communal : le service technique communal devra identifier sur place le nid de frelons et renseigner POLLENIZ sur le niveau d'urgence de la destruction, l'adresse de l'intervention, les coordonnées du propriétaire et les éléments techniques pour la destruction.

La transmission de ces informations vaut accord de la commune pour la prise en charge financière de la destruction du nid.

La destruction des nids étant réalisée par « l'entreprise prestataire » retenue par POLLENIZ, la commune s'engage à financer :

-pour les interventions réalisées sur le domaine privé : le coût TTC de l'intervention un forfait de 50 € (*le solde TTC de l'intervention restant à la charge du particulier lui sera directement facturé par « l'entreprise prestataire ».*

-pour les interventions réalisées sur le domaine public et dont la commune est gestionnaire seront prises en charge à 100% par la commune.

4)- Travaux de rénovation énergétique à la salle polyvalente.

La salle polyvalente doit faire l'objet de travaux de rénovation afin de réaliser des économies d'énergie.

Les travaux concerneront essentiellement les huisseries qui vieillissantes entraînent des déperditions de chaleur. Le remplacement par de la menuiserie aluminium à rupture de pont thermique se fera sur quatre points de la salle polyvalente : l'entrée, la salle, la réserve et la cuisine.

Le coût des travaux est évalué à 42 932.80€ HT.

- Il est proposé au conseil municipal de réaliser les travaux sur l'année 2021 et de solliciter une subvention de l'état dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement Local (DSIL) à hauteur de 80%, soit 34 346.24€ HT
- Le financement restant à la commune sera de 8 586.56€ HT

5)-Rémunération des agents recenseurs.

La commune de Quilly va procéder au recensement de sa population de janvier à mars 2021.

Le découpage du territoire de la commune est envisagé en trois zones de collecte ; aussi pour réaliser cette mission, la commune devra recruter trois agents recenseurs.

Il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

0.99€ par feuille de logement remplie

1.37€ par bulletin individuel rempli

+ un forfait pour frais de déplacement de 80€

6)-Convention d'accompagnement au projet d'études du restaurant scolaire.

Dans ce cadre, du projet d'extension du restaurant scolaire, un contact a été pris avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour accompagner la collectivité dans sa réflexion.

Après une première visite sur place, le CAUE propose de formaliser cet accompagnement pluridisciplinaire (architecte-paysagiste- urbaniste) dans une convention signée avec la commune.

L'accompagnement se fera de manière suivante :

- Une lecture synthétique du cadre de vie du bourg et de l'îlot mairie,
- Les hypothèses d'évolution du restaurant scolaire,
- La rédaction d'un programme pour l'agrandissement du restaurant scolaire.

Un comité de pilotage sera défini par l'ensemble maire-adjoints et quelques conseillers sensibilisés par ce projet.

Le conseil municipal donne son accord sur le montant de la prestation évaluée par le CAUE à 2 925€.

7)-Enquête publique préalable au déclassement du chemin rural de la Vivaine.

Le chemin rural dit de Vivaine situé à QUILLY n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Dans le but de son aliénation, le chemin rural doit être déclassé dans le domaine privé de la commune et préalablement soumis à enquête publique qui sera organisée en mairie.

Le lancement de cette enquête publique fera l'objet d'un arrêté du maire.

8)- Décision modificative du budget n°3

Suite aux opérations d'ordre effectuées sur les immobilisations 2020,

Il est décidé d'actualiser les crédits inscrits au budget 2020, de manière suivante :

	diminution des crédits	augmentation des crédits	diminution des crédits	augmentation des crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315:Installations, matériels techniques		5 756.03		
chap 041:Opérations patrimoniales		5 756.03		
R-238:Avances et acomptes versées sur commandes				5 756.03
chap 041: Opérations patrimoniales				5 756.03
Total INVESTISSEMENT	0.00	5 756.03	0.00	5 756.03

9)- Questions diverses.

- Monsieur BUGEL Gervais, adjoint aux bâtiments, nous informe des études réalisées sur les bâtiments :
 - Recherches d'information sur le projet de toilettes publiques pour remplacer les anciennes se trouvant derrière l'église.
 - Des contacts ont été pris auprès de diverses entreprises afin d'évaluer le coût du changement de la chaudière fioul de l'école primaire : les modes de chauffage sont très différents selon le système utilisé :

Pompes à chaleur AIR/AIR, Pompes à chaleur AIR/EAU-chaudière bois granulés-chaudière fioul (à terme vers fioul bio). Le choix devrait se faire également en fonction des possibilités de financement.
 - Les travaux de peinture dans les logements locatifs du Bois joli sont prévus pour décembre.

- Présentation de l'application PANNEAU POCKET téléchargeable sur le téléphone pour les habitants et permettra à la commune de communiquer à tous des alertes, des infos communales importantes ou utiles. Cette prestation coûtera 230€ à la commune et gratuit pour l'utilisateur.
Le conseil municipal décide d'adhérer pour 1 an.

- Le rapport d'activité 2019, de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, du service assainissement non collectif , ainsi que celui de Atlantic Eau, sur le prix et la qualité du service de l'eau potable ont été notifiés aux membres du conseil municipal et sont déposés à l'accueil de la mairie.

XXXXXXXXXXXX